

Recommandations

Quelques recommandations pour l'envoi de vos colis ou lettres...

Envoyer un colis à Madagascar : Pour éviter que vos courriers (lettres ou colis se perdent, ne soient acheminés que très lentement ou volés), suivez les recommandations suivantes :

Vos courriers doivent être envoyés à l'assistante sociale qui se charge ensuite d'acheminer le courrier aux familles.

Madame Lalaina RABEANTOANDRO

B.P. 3485

Antaninarenina

101 ANTANANARIVO Madagascar

- Faites vos envois sous double emballage (enveloppe ou papier). L'enveloppe extérieure portant le nom et l'adresse indiquée pour la boîte postale. L'enveloppe intérieure portant le nom de votre famille parrainée et si possible le nom ou le prénom de sa correspondante.

- Evitez de mettre des timbres de valeur mais choisissez plutôt bande autocollante timbrée par la poste.

- Ne mettez JAMAIS de sommes d'argent en espère dans votre courrier ni de médicaments (leur envoi est formellement interdit par le code des douanes).

- Essayez de rendre l'aspect extérieur de votre colis le plus anodin possible.

Tarif spécial « association caritative » Le ministère des PTT consent à notre association un tarif spécial « association caritative » pour les colis à destination de Madagascar. Seul le bureau de poste situé à proximité du siège social de l'association (Grézieu-la-Varenne) est habilité pour cette opération. Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez donc nous acheminer vos colis.

Coût d'un envoi : 10 euros

La procédure à suivre est la suivante :

- Apportez votre colis au siège social de Solidarité Bidonvilles Madagascar : 15 avenue Emile Evellier 69290 Grézieu La Varenne

- Votre colis ne doit pas excéder 3kg et être parvenu sous double emballage : l'emballage extérieur mentionnant nom et adresse de votre filleule.

- Glissez dans votre colis un chèque de 10 euros pour le prix d'envoi (pour information le prix normal pour expédier un colis de 3kg est de 26 euros).